

## **Annexe 6 - La licence à double volet Traditionnel / Club**

La présente annexe ne s'applique pas au championnat des AS 3 et 4 où le joueur doit rester dans son AS Traditionnelle.

### **Préambule**

Un joueur titulaire d'une licence compétition traditionnelle a également la possibilité de prendre un volet « club » dans une autre AS.

La redevance à la FFSB pour le volet « Club » est facturée au CBD de rattachement du club.

### **ARTICLE 1 - PRINCIPE DE LA DEMARCHE**

Le joueur doit effectuer la démarche suivante auprès de son AS de Traditionnel et de l'AS Club.

Il adresse à son CBD l'imprimé de demande de volet « Club » (« extension Club » disponible sur le site de la FFSB) sur lequel doit figurer l'accord des AS/Club et CBD concernés (visa du Président et cachet).

La licence se compose alors de deux volets. Chaque volet devra comporter une photo et le visa médical. Cachet de ou (des) AS « Traditionnel et (ou) Club ».

### **ARTICLE 2- APPARTENANCE - AFFILIATION**

On ne peut être titulaire d'un volet uniquement « Club ».

L'appartenance à une instance dite « Traditionnel » est obligatoire.

Les licences « loisir et promotion » sont exclues pour cette appartenance.

a) La réglementation prévoit qu'un club doit être déclaré sous le nom d'une AS dite « Traditionnel » qui délivre des licences compétitions.

b) Cependant : Un club peut être déclaré sans AS de base Traditionnel, donc sans délivrance de licence compétition :

Ce club devra avoir des statuts déposés réglementairement en préfecture (ou sous préfecture).

Ces statuts et composition du bureau devront être fournis à la FFSB.

Chacun des membres de ce bureau devra être en possession d'une licence compétition Traditionnelle délivrée par des AS incluses dans ce club.

La FFSB identifiera ce club par l'attribution d'un numéro d'affiliation déterminé par les :

- CR + CBD + 99 + N° du Club

### **ARTICLE 3 - APPLICATION et EDITION DES LICENCES**

Toutes les licences « compétition » de cette AS seront imprimées avec les volets « Traditionnel » et « Club ».

Si les joueurs appartiennent à une AS de Traditionnel qui participe ou pas au championnat des clubs, des joueurs de cette AS pourront faire une demande de volet club, dans toute autre AS affiliée à la F.F.S.B.

Après validation de l'imprimé par les deux AS et les CBD respectifs, c'est le CBD d'appartenance de l'AS de traditionnel qui imprimera la licence, avec les volets « Traditionnel » et « Club ».

Si les joueurs (ses) appartiennent à plusieurs AS de « Traditionnel » et souhaitent évoluer dans un « Club » déclaré statutairement, mais ce club ne délivre pas de licence de traditionnel :

- les joueurs devront obligatoirement détenir un volet « Club ».

- les licences seront demandées par les AS respectives d'appartenance au traditionnel, éditées par le (ou les) CBD (respectifs).

- le volet « traditionnel » indiquera l'AS d'appartenance,

- le volet « club » sera identifié par le numéro d'affiliation FFSB tel que prévu à l'article 2.

Les demandes de volet « Club » devront parvenir avant 14 septembre à la FFSB pour validation et autorisation d'impression des volets

Exceptionnellement :

En cours de saison, la délivrance d'un volet « Club » pourra être demandé avec impression de ce volet.

Ces demandes ne pourront plus s'effectuer au-delà des matchs aller.